

**Rapport de la Commission des finances
du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR12.36PR
concernant
la 2^{ème} série de compléments au budget 2012**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a siégé les 12 et 19 novembre 2012.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Syndic Daniel von Siebenthal ainsi que de Monsieur Pierre Meyer, chef du Service des Finances. Ils ont répondu à l'ensemble des questions de la Commission, qui a apprécié les clarifications et les compléments d'informations apportés.

Le total des compléments demandés porte sur Fr. 838'000.- de charges supplémentaires.

Quelques précisions ont été demandées à Monsieur le Syndic et la Commission a reçu les réponses suivantes à ses questions :

101.3175	Centre de documentation et de recherche Pestalozzi, soutien à l'exposition temporaire pour le 100 ^{ème} anniversaire du Collège Pestalozzi (voir aussi PR11.23PR - participation de la Ville d'Yverdon-les-Bains à l'année Rousseau)
101.3185	Il s'agit du développement de la communication sur les grands projets urbains. Mandat à une agence de communication
130.3092	Concerne principalement la recherche du chef de service de la culture et du chef de service des énergies : Fr. 74'000.-
812.3135	Changement des pompes du Châtelard : Fr. 65'000.-

Remarque :

La Commission rappelle que, conformément à l'article 2 du préavis relatif au budget, lorsqu'une dépense de plus de Fr. 50'000.- non prévue au budget doit être engagée dans l'urgence, la Municipalité doit en informer le Conseil. Dans le cas précis (compte 812.3135), la Municipalité aurait par conséquent dû transmettre une communication au Conseil. La Commission des finances rappelle cette règle et invite la Municipalité à s'y conformer à l'avenir.

Conclusions :

Après avoir reçu les compléments d'informations utiles et en tenant compte de la remarque de la Commission concernant les compétences municipales, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR12.36PR, tel que présenté par la Municipalité.

Pour la Commission des finances
Catherine Carp